

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 22 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, il a été adopté, le décret fixant la structure-type de l'administration des communes en République du Bénin.

II- Communications.

Autorisation de signature d'une convention-cadre pour le développement de programmes spécifiques de collaboration en matière d'optimisation des pôles d'excellence médicotéchnique, de gestion hospitalière, de recherche, d'enseignement et de formation.

Le renforcement des capacités de prise en charge des patients dans nos établissements hospitaliers, rend indispensable le besoin de développer, sur place au Bénin, des pôles d'excellence dans certaines spécialités pointues en vue de réduire les cas d'évacuations à l'extérieur, tout en garantissant la qualité des soins.

A cet effet, des contrats spécifiques sont en cours d'exécution notamment pour le traitement des affections cardiovasculaires et des maladies cancéreuses.

Dans la même logique, certains domaines de spécialités comme les soins palliatifs, les soins aux grands brûlés, les infections ostéoarticulaires, les plaies difficiles, notamment des escarres, la médecine d'urgence et la traumatologie-orthopédie, pour ne citer que ceux-là, nécessitent d'être renforcés, en termes de mise aux normes des infrastructures et des équipements, de perfectionnement du personnel soignant et d'actualisation des protocoles de soins.

C'est dans ce cadre que le Conseil a autorisé la signature d'une convention-cadre tripartite entre le ministère de la Santé, le ministère de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Groupe hospitalier Diaconesse Croix Saint-Simon. Ce dernier aura pour mission d'apporter son appui technique dans les soins à prodiguer sur site aux patients béninois, la formation complémentaire des spécialistes du domaine, l'organisation au profit des intéressés de stages en Europe. Son expertise s'étendra également au choix des équipements, y compris leur maintenance ainsi qu'à la rénovation des locaux indispensables pour l'offre de soins de qualité optimale.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, l'organisation au Bénin de :

- la 6^{ème} édition du Forum annuel des agences nationales de Volontariat de l'espace CEDEAO, du 27 au 29 mai 2024 ;
- la 11^{ème} Conférence internationale des Grandes Chancelleries francophones d'Afrique et de France, du 24 au 28 juin 2024 ; puis
- l'Assemblée générale de l'Association internationale des Régions francophones (AIRF), les 9 et 10 juillet 2024.

IV- Mesures individuelles.

Sur proposition du ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, **monsieur Jacques Rolland AMADOU** est nommé préfet du département de la Donga.

Fait à Cotonou, le 22 mai 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUI-OURO.